

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Mireille BENEDETTI - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Michèle RUBIOLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Marie BATOUX représentée par Anthony KREHMEIER - Laurent BELSOLA représenté par Michel ILLAC - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Kayané BIANCO représentée par Sophie

JOISSAINS - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Arnaud MERCIER - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Linda BOUCHICHA représentée par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martin CARVALHO représenté par Yannick GUERIN - Roland CAZZOLA représenté par Vincent KORNPROBST - Philippe CHARRIN représenté par Roland GIBERTI - Lyece CHOULAK représenté par Pierre HUGUET - Frédéric CORNAIRE représenté par Bernard RAMOND - Jean-Jacques COULOMB représenté par Jean-Pascal GOURNES - Sylvaine DI CARO représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Claude FERCHAT représenté par Corinne BIRGIN - Olivia FORTIN représentée par Perrine PRIGENT - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - David GALTIER représenté par Emilie CANNONE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Patrick GHIGONETTO représenté par Marc DEL GRAZIA - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Philippe KLEIN représenté par Mireille BENEDETTI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Gisèle LELOUIS représentée par Arnaud KELLER - Jessie LINTON représentée par Dona RICHARD - Richard MALLIE représenté par Amapola VENTRON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Christian AMIRATY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Laurence SEMERDJIAN représentée par Romain BRUMENT - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Prune HELFTER-NOAH - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Gérard BRAMOULLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Sandrine MAUREL - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier PARAKIAN représenté à 14h20 par Roland MOUREN - Denis ROSSI représenté à 15h15 par Jean-Yves SAYAG - Franck SANTOS représenté à 15h15 par Romain BUCHAUT - Martine CESARI représentée à 16h05 par Régis MARTIN

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Eléonore BEZ à 14h40 - Roger GUICHARD à 14h50 - Bernard DESTROST à 15h07 - Samia GHALI à 15h20 - Jean-Marc COPPOLA à 15h25 - Sophie GRECH à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 15h50 - Monique SLISSA à 15h50 - Jean-Louis VINCENT à 16h10 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 16h10 - Sylvaine DI CARO à 16h10 - Moussa BENKACI à 16h10 - Stéphane PAOLI à 16h10 - Eric CASADO à 16h10 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h10 - Gérard AZIBI à 16h10 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h10 - Sophie JOISSAINS à 16h10 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h10

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-13320/23/CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement concernant la modernisation de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille
41047

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'assistance publique-hôpitaux de Marseille (AP-HM) est le plus important centre hospitalier de notre territoire. Centre hospitalier universitaire (CHU), support du groupement hospitalier de territoire « hôpitaux de Provence », l'AP-HM est aussi un établissement en pleine mutation. Il se situe au premier rang national dans la prise en charge de nombreuses pathologies et dans celle de nombreuses maladies rares. Sa recherche et sa participation à l'enseignement confortent son positionnement et son rayonnement.

L'excellence des soins qui y sont prodigués est reconnue nationalement et internationalement. Son rôle dans les soins de grand recours, de recours et de proximité est incontestable dans sa zone d'attractivité qui couvre l'agglomération marseillaise, la métropole Aix-Marseille et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment pour sa partie ouest.

L'AP-HM a conduit une réflexion devant permettre d'adopter son futur projet d'établissement, résolument inscrit dans une volonté de réforme de ses organisations, de modernisation de son patrimoine et de poursuite de son redressement financier. Dans ce cadre, le montant prévisionnel d'investissement nécessaire a été évalué à hauteur de 337 millions d'euros (M€) TTC.

Le niveau très élevé de la dette de l'AP-HM, limitant singulièrement sa capacité d'action ne lui permet pas d'engager seule, sur ses ressources propres et par emprunt, les sommes nécessaires aux travaux de modernisation immobilière. Un partenariat avec les collectivités territoriales a donc été engagé.

Ainsi, le plan de modernisation de l'AP-HM a été validé par le comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO) et notifié par un courrier ministériel du 29 janvier 2020.

Les principaux travaux concernés par ce plan de modernisation sont :

- La rénovation, la réorganisation des circuits patients et la mise aux normes de sécurité des deux immeubles de grande hauteur (IGH) de Timone adultes et de l'hôpital nord.
- La construction sur le campus de la Timone :
 - D'un bâtiment mère-enfant permettant de regrouper les activités de maternité de niveau 3 de l'hôpital de la Conception et les activités de pédiatrie actuellement localisées dans l'IGH Timone enfants.
 - D'un bâtiment alliant efficacité opérationnelle et sécurité pour le SAMU-SMUR.

L'aide de l'Etat, initialement de 168 M€, a été complétée de 50 M€ en septembre 2021 pour la construction du bâtiment mère-enfant et de 20 M€ en soutien à la réhabilitation de l'hôpital nord en décembre 2021. Au total, l'intervention de l'Etat au projet global se porte à 218 M€.

Le 13 décembre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a signé un accord cadre multipartite (AP-HM, Métropole, Ville de Marseille, Région et Département) pour accompagner les grands investissements du plan de modernisation de l'AP-HM.

La Métropole a exprimé dans son Agenda renouvelé du développement économique sa volonté de veiller à impulser et soutenir des projets structurants permettant de renforcer le dynamisme et le rayonnement des filières d'excellence, dont celle de la santé.

Dans cette dynamique, elle entend apporter son soutien au projet de performance et de modernisation de l'APHM (validé par le Comité interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'offre de soins hospitaliers - COPERMO) afin de renforcer la capacité de rayonnement du Centre Hospitalier Universitaire au niveau mondial

En outre, l'article 126 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3 DS) créant l'article L. 1422-3 du Code de Santé Publique, autorise les groupements à concourir au financement de programme d'investissement des établissements publics de santé. Les opérations financées dans le cadre du programme d'investissement respectent les objectifs du schéma régional de santé.

Ce schéma régional s'insère dans le projet régional de santé établi par l'ARS. Le projet régional de santé 2018-2023 est composé de trois documents ayant pour but d'organiser la stratégie autour de 6 axes pour répondre aux défis de demain et transformer l'offre de santé :

- Reconfigurer l'offre de santé, dans les secteurs de la prévention, du sanitaire et du médico-social.
- Renforcer la prévention et l'implication des usagers.
- Anticiper et accompagner l'évolution des organisations et des métiers.
- Utiliser les innovations et les outils numériques.
- Soutenir le travail collaboratif et la coordination pour la prise en charge dans la proximité.
- S'appuyer sur des gouvernances partagées dans les territoires.

Le premier document de ce plan est le cadre d'orientation stratégique. Ce document prévoit notamment comme levier dans l'axe 2 de « s'appuyer sur des gouvernances partagées dans les territoires » afin de concevoir des financements cohérents avec des objectifs et d'associer les partenaires dans des co-financement pour un effet levier.

La seconde composante du plan est le schéma régional 2018/2023. Ce schéma se décline principalement en filières prioritaires dont l'enfance, la périnatalité, le diagnostic périnatal et les plateaux techniques qui constituent des axes majeurs dans la prise en charge des patients tant en termes de préventions, de soin et de médico-sociale.

Compte tenu de ce qui précède, le financement de la métropole s'inscrit dans les objectifs du plan régional santé.

Dès lors, considérant à la fois l'impact en matière de rayonnement notamment de la filière Santé, le niveau de vétusté et de sécurité des grands équipements hospitaliers de l'AP-HM, l'accord-multipartite et la possibilité de soutenir l'investissement des établissements publics de santé depuis la loi 3 DS, il est proposé de soutenir l'AP-HM dans son plan de modernisation et ses investissements à hauteur de 17 millions d'euros pour la construction du bâtiment mère-enfant sur le campus de la Timone.

Sue ces bases, il est proposé la création et l'affectation d'une opération d'investissement pour un montant de 17 000 000 euros HT, inscrite au budget principal de la Métropole à compter de 2024, Opération 2023101401 - Chapitre 2023101400 - Nature 204182, sous réserve de l'adoption du budget principal pour les exercices 2024 à 2030.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Le protocole multipartite du 13 décembre 2021 relatif au Plan de modernisation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement relative à la modernisation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille pour un montant de 17 000 000 euros ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés de créer les crédits de paiement y afférents ;
- Que la Métropole a exprimé dans son Agenda renouvelé du développement économique sa volonté de veiller à impulser et soutenir des projets structurants permettant de renforcer le dynamisme et le rayonnement des filières d'excellence, dont celle de la santé.
- Que dans ce même Agenda la Métropole entend apporter son soutien au projet de performance et de modernisation de l'APHM (validé par le Comité interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'offre de soins hospitaliers - COPERMO) afin de renforcer la capacité de rayonnement du Centre Hospitalier Universitaire au niveau mondial.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une opération d'investissement concernant la modernisation de l'assistance publique Hopitaux de Marseille d'un montant de 17 000 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole à compter de 2024, Opération 2023101401 - Chapitre 2023101400 - Nature 204182, sous réserve de l'adoption du budget principal pour les exercices 2024 à 2030.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL